



SENTINELLES
DE LA NATURE



Bilan 2025

FNE HAUTE-SAVOIE



Plus d'infos sur sentinellesdelanature.fr



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Qu'est-ce que Sentinelles de la nature ?

Sentinelles de la nature, c'est un réseau de citoyen.nes « sentinelles » agissant pour protéger la nature, en alerter sur les atteintes à l'environnement et en valorisant les actions favorables à la préservation de la nature. C'est un projet porté par les associations du réseau France Nature Environnement, pour informer, aiguiller et accompagner les citoyen.nes pour agir pour la protection de la nature.

- C'est plus de 20 000 citoyen.nes engagé.es depuis le lancement du projet
- C'est plus de 5000 signalements par an
- Sur tout le territoire hexagonal, la Guyane et Mayotte

Comment ça marche ?

Devenir Sentinelles de la Nature, c'est facile ! Faites une observation sur le site www.sentinellesdelanature.fr ou l'application dédiée, vous serez mis-e en relation avec l'association référente sur votre territoire : c'est elle qui reviendra vers vous et vous accompagnera pour agir et protéger la nature ! Sentinelles de la Nature, c'est le lieu à privilégier pour alerter sur une atteinte à l'environnement ou faire remonter une initiative favorable sur votre territoire !

> La création d'un compte est obligatoire, mais les signalements sont confidentiels !



Quelles suites sont données aux alertes ?

- Publication des initiatives favorables ou des dégradations pour les rendre visible à tous et toutes ;
- Information et montée en compétence des Sentinelles sur la réglementation et les moyens d'action ;
- Information des responsables des atteintes sur la réglementation en vigueur ;
- Mise en relation des Sentinelles avec les autorités compétentes pour résoudre les atteintes à l'environnement ;
- Mise en relation avec les porteurs de solutions existants pour résoudre les atteintes à l'environnement ;
- Mise en demeure des responsables des atteintes pour qu'ils agissent ;
- Lorsque tous les moyens d'action sont épuisés, et selon la gravité de la situation, l'engagement d'actions contentieuses.

> Certaines alertes n'ont pas vocation à être traitées via Sentinelles de la nature, en fonction de leur nature et de leur gravité.

Dans tous les cas, l'association référente vous tiendra informé.e des suites données à votre alerte.



Quelles sont les limites du projet ?

Sentinelles de la nature est porté par des associations de protection de la nature et de l'environnement membre fédération France Nature Environnement.

- Les associations ont pour objet d'assurer la veille environnementale, informer les citoyen.nes, accompagner à l'action collective pour la protection de la nature. Mais Sentinelles de la Nature n'est pas un service public et nos associations ne se substituent pas à la police de l'environnement.
- Par ailleurs, nous essayons de faire au mieux pour traiter les alertes, à la hauteur de nos moyens : nos associations ne sont parfois hélas pas en mesure de traiter les dossiers reçus. Dans tous les cas, vous serez informé.e



Plus d'informations

 www.sentinellesdelanature.fr

Qui contacter ?

Ils nous soutiennent

Projet soutenu financièrement par l'Office Français de la Biodiversité, le Ministère de la Transition Écologique, etc.



93 nouveaux signalements en 2025



bilan

Une vingtaine de signalements de plus que l'an dernier, trois facteurs déterminants :

- . Un certain nombre de "sentinelles" continue à utiliser l'application au delà d'une première alerte, preuve de leur confiance dans notre gestion.**
- . Le bouche à oreille semble produire son effet**
- . Sentinelles est davantage connu, et semble souvent le "dernier recours" pour des citoyens démunis**

Le thème du sol demeure majoritaire en lien avec la problématique des décharges sauvages, et de l'urbanisme

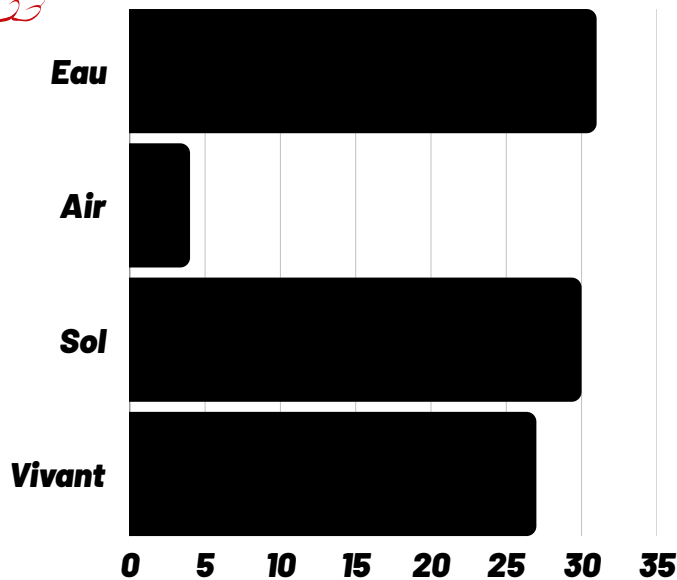
La quasi-totalité des alertes ont été rendues publiques, grâce à l'aide précieuse d'une bénévole investie, et à un changement de méthode dans notre façon de traiter les alertes.

Nous déplorons toujours un manque de moyen pour suivre dans le temps le traitement des alertes et procéder aux relances nécessaires

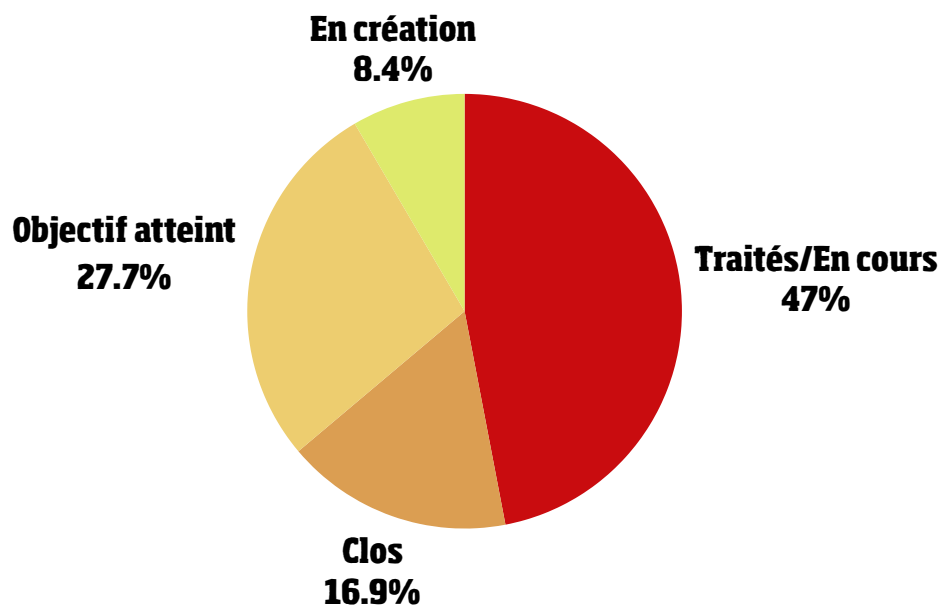
Comme l'année précédente, un effort est fourni pour qu'aucune alerte ne reste sans réponse ni sans traitement. Bon nombre d'alertes s'inscrivent dans le temps long, ce qui explique le nombre élevé d'alertes toujours en cours.



les alertes 2024

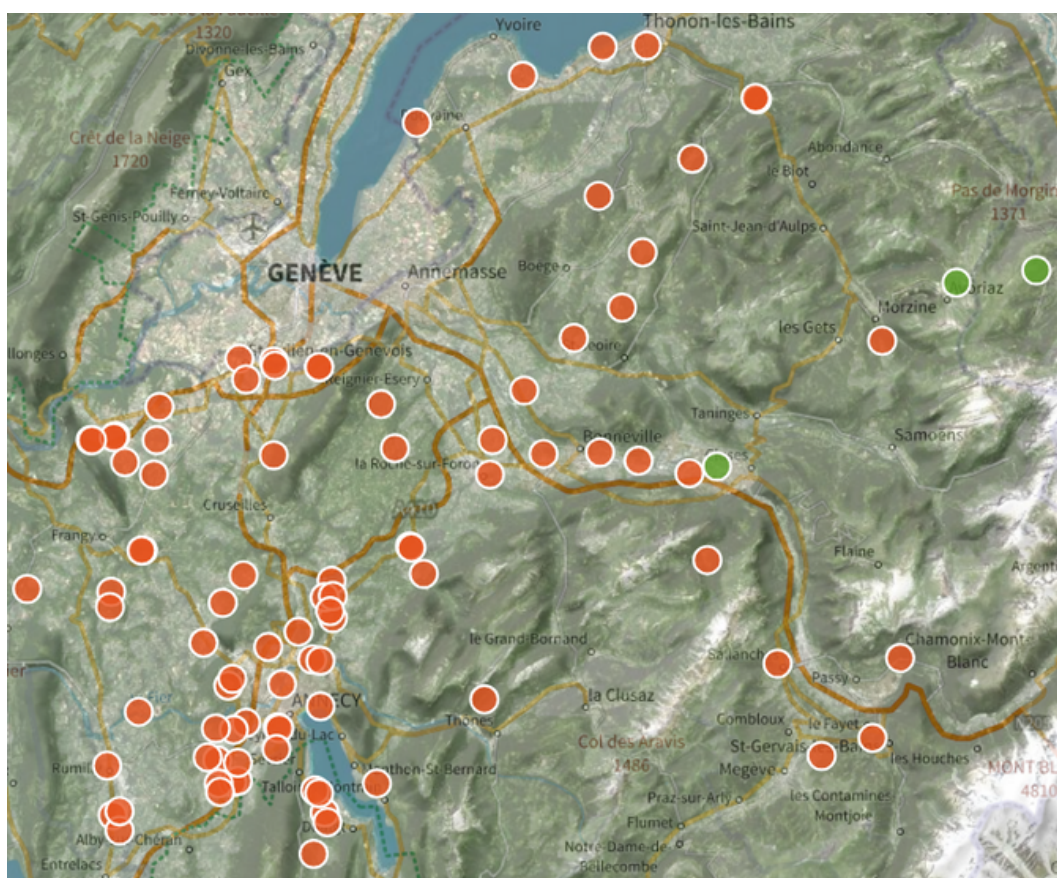


ÉTAT D'AVANCEMENT





Répartition des signalements en HAUTE-SAVOIE



Sentinelles de La Nature

Description du projet territorial HAUTE-SAVOIE 2025-2026

FNE Haute-Savoie est engagé depuis longtemps dans le dispositif Sentinelles de la Nature. En 2025, seules les alertes relatives à l'eau et aux milieux aquatiques font l'objet d'un temps de travail financé, et il en sera de même pour 2026. Le financement issu de FNE National, bien qu'appréciable, demeure insuffisant à une utilisation exhaustive de l'outil Sentinelles de la nature.

En 2025, l'effort a porté sur la publication des alertes et sur la mise en place d'un appui bénévole. Cela demande un investissement important en termes de temps et de méthodologie, tant pour le salarié qui essaie de mettre en place cet appui bénévole, que pour la personne (entre autres) qui s'est investie gratuitement pour appuyer le programme. Ce faisant, nous avons rempli en partie les objectifs que nous nous étions fixés.

L'objectif pour 2026 est de continuer à développer l'appui bénévole sur le programme Sentinelles de la nature en Haute-Savoie. Une personne en service civique est recrutée afin d'appuyer la mise en place de ce réseau bénévole sentinelles.

Autre défi pour 2026, celui d'intégrer sur la plateforme les alertes environnementales qui aujourd'hui passent par d'autres canaux (mails, appels téléphoniques, etc.).

Dégradations marquantes

Coupe d'arbres et de haie impactant l'habitat d'espèces protégées à Saint Julien en Genevois:

Une opération de coupe de 12 arbres était prévue à partir du 10 février 2025 le long du chemin du Crêt Millet à Saint-Julien-en-Genevois, sur une haie protégée par le Plan Local d'Urbanisme (article L.151-23 du Code de l'urbanisme).

Selon le communiqué de la commune, ces arbres présentent un risque pour la sécurité : dépérissements, déséquilibres, altérations racinaires et cavités importantes. Le diagnostic commandé par la mairie conclut à la nécessité de leur abattage.

Cependant, cette haie est également identifiée comme habitat du Grand capricorne (espèce protégée), selon plusieurs inventaires et diagnostics réalisés entre 2013 et 2019. Le site présente aussi un potentiel d'accueil pour des chiroptères, sans qu'une étude spécifique ne semble avoir été menée.

Le collectif citoyen "Arbres Crêt Millet" s'est mobilisé, et une pétition est en cours pour interpeller les autorités sur la prise en compte des enjeux écologiques. Ce signalement vise à concilier prévention des risques et protection de la biodiversité, en encourageant la transparence des procédures engagées.

Suite à notre sollicitation, la mairie a stoppé les travaux prévus et a fermé l'accès au chemin. Cet évènement a permis la mise en place d'un diagnostic des haies de la commune afin de les enregistrer sur le PLU.

Des actions de préservation des espèces protégées sont mises en place avant l'abattage des arbres. Cette alerte met en avant l'importance de la mobilisation citoyenne et d'une mairie à l'écoute dans la résorption d'une atteinte à venir.

Dégradations marquantes

Pollution par béton et gravats dans le lit du Fier à Hauteville sur Fier

En mars 2025, une pollution par dépôts de gravats et de plaques de béton a été constatée dans le lit du Fier, en contrebas de la falaise, sur la commune de Hauteville-sur-Fier. Ces dépôts constituent une atteinte au milieu aquatique et à la zone alluviale.

À la suite du signalement, la mairie et le propriétaire de la parcelle concernée ont réagi rapidement. Le maire a rencontré le propriétaire, qui a indiqué avoir constaté plusieurs dépôts sauvages sur son terrain. Le terrain a été clôturé dans un délai court afin d'éviter de nouveaux dépôts.

Des dépôts situés sur la partie supérieure de la parcelle, en haut du lit du Fier, ont été identifiés et nettoyés. En revanche, les gravats présents en contrebas, directement dans le lit du cours d'eau, se trouvent dans une zone très escarpée et difficile d'accès. Leur enlèvement nécessite des moyens techniques et financiers importants, plus complexes à mobiliser pour le propriétaire comme pour la collectivité.

Le SILA s'est rendu sur site afin de constater la situation et a adressé un courrier au propriétaire lui demandant de procéder à l'enlèvement des dépôts et de restreindre l'accès à la parcelle, conformément au cadre réglementaire en vigueur. À ce jour, malgré les démarches engagées et les échanges avec la mairie, cette atteinte spécifique n'a pas encore pu être résorbée en raison des contraintes d'intervention.

Le suivi du signalement est maintenu dans l'attente de la mobilisation de moyens adaptés permettant une remise en état complète du site.

Cette alerte illustre bien les difficultés à résoudre certaines pollutions, avec de nombreuses démarches et relances à mener.